

LISTE NON EXHAUSTIVE DES COMPLEMENTAIRES FRAIS DE SANTE POUVANT PRENDRE EN CHARGE SELON CONDITIONS LES SEANCES DE SOPHROLOGIE

Les informations présentes sur cette liste le sont à titre indicatif et ne sont pas forcément à jour en temps réel. Merci de prendre directement contact avec votre complémentaire frais de santé pour plus d'informations.

Vous pouvez cliquer directement sur le nom de la complémentaire pour avoir accès au site Internet.

ADREA

Remboursement : 75€/an à 150€/an selon le contrat souscrit (25€ à 30€ par séance maximum).

AG2R-REUNICA

Remboursement : 110€/ an à 200€/an avec les contrats Agri Protect 2 et 3.

ALLIANZ Santé

Remboursement : 30€/séance pour 5 séances maximum/an.

ALPTIS

Remboursement : Pack Bien-être. 25€ la séance pour 5 séances/an/assuré.

AMAVIE

Remboursement : 40 euros/séance pour 5 séances maximum/an.

AMELLIS SANTE

Remboursement en fonction du forfait Mellis ou Compliss : 70€ à 90€/an.

APIVIA (GROUPE MACIF)

Remboursement : 30 à 40 euros/séance pour 2 à 3 séances maximum/an.

APREVA

Remboursement : Pack Bien-être. 15€/ séance/ assuré pour 4 séances par an.

APRIL

Remboursement jusqu'à 150 euros/an selon formule.

ASETYS

Remboursement jusqu'à 500 euros/an selon formule.

ASSUREMA

Remboursement 15€/séance/ assuré jusqu'à 210€/an/assuré. Option complémentaire : 3 modules amenant le remboursement de 20€ à 40€ / séance jusqu'à 6 séances/an/assuré.

Tél : 01.86.76.72.91

AVIVA

Remboursement : 40€/séance/ assuré jusqu'à 5 séances par an. Uniquement sur la formule pro.

CAP ASSURANCE

Remboursement : de 25€/séance jusqu'à 5 séances par an.

CAP VERT

Remboursement : de 125 à 240€/an selon formule.

CCMO MUTUELLE

Remboursement : Option « Médecines douces » : 35€/séance/assuré jusqu'à 10 séances maximum/an.

CEGEMA MUTUELLE

Remboursement : 30€/séance jusqu'à 200€ maximum/an selon formule.

CHORALIS

Remboursement : formule Rubis R+ : 25€/séance jusqu'à 5 séances/an.

COMPAGNIE DES FEMMES

Remboursement selon formules : Cajolia 1 : 15€/séance ; Cajolia 2 : 20 €/séance, Cajolia 3 : 25€/séance jusqu'à 12 séance par an.

DYNALIS

Prise en charge : 100 des frais réels dans la limite de 30€/séance et de 8 séances/an et par bénéficiaire.

EOVI MCD MUTUELLE

Remboursement : de 60€ à 120€/an selon contrat.

FRANCE MUTUELLE

Remboursement selon formules : P1 20€/séance ; P2 30€/séance ; P3 40€/séance et dans la limite de 6 séances par an.

GAN ASSURANCE SANTE

Remboursement : 30€/séance/bénéficiaire jusqu'à 3 séances par an.

HABILIS SANTE

Remboursement selon formules Habilis B à F : de 25€ à 40€ par séance pour un forfait annuel allant de 100€ à 160€ (soit 4 séances maximum par an).

HENNER GMC

Remboursement selon formules : de 30€ à 110€/an/ bénéficiaire.

IPSELIA SUD-OUEST MUTUALITÉ

Remboursement de 50€/séance pour 1 à 3 séances par an selon formules.

KLESIA MUT'

En fonction de la catégorie de contrats 15€/20€/25€/séance pour 15 séances/an.

MALAKOFF HUMANIS

Contrat entreprise : se renseigner (de 15€ à 40€ / séance pour un maximum de 3 séances /an /assuré.

MFIF

Remboursement selon forfaits : BIO (300€ annuel pour un maximum de 60€/séance) ; ZEN (450€ annuel pour un maximum de 60€ la séance).

MGEN

Remboursement de 16€/séance jusqu'à 12 séances en demandant un dossier « soins coûteux ».

MGEFI

Contrat médecine douce : forfaits entre 75€ et 150€/an selon le contrat souscrit et à raison de 25€/séance.

MIEL

Remboursement forfait « Costa Dorada pour les médecines douces.

MTRL

Contrat Réflex prévention santé : 40€/ séance pour maximum 6 séance/an/bénéficiaire.

MUTUALE (MUTUELLE FAMILIALE)

Remboursement de 50€ à 150€/an/bénéficiaire selon le forfait choisi.

MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Remboursement forfait médecines douces de 100€ à 150€/an/bénéficiaire.

MUTUELLE GENERALE

Remboursement de 60€/an/bénéficiaire.

MUTUELLE JUST

Remboursement : 35€/séance avec un maximum de 4 séances par an.

MYRIADE

Remboursement de 20 € à 30 €/séance à hauteur de 3 séances/an/assuré.

SOLLY AZAR

Remboursement selon formules : Imaginéa + (20€ à 30€/séance ; maximum 5 séances/an) Bellavita (23€/séance).

SWISS LIFE Prévoyance et Santé

Remboursement : option Vigéosanté/formule 9 limité à 55 €/séance à hauteur de 5 séances/an ou 275€/an.

TRANQUILITE SANTE

Remboursement « option prévention » : 40€/séance jusqu'à 4 séances/an/assuré.

THELEM assurances

Système carte blanche : se renseigner.

VIASANTE Mutuelle

Remboursement de 20 €/séance à hauteur de 3 à 8 séances/an/assuré selon forfait.